Collectif Des agents des SDIS

Une force à vos côtés

WWW.CGTDESSDIS.COM

Montreuil le 10 juin 2016

Monsieur Thierry MAROLLEAU, Président
Du Service Départemental
D'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres
100 rue de la Gare - BP 40 019
79185 CHAURAY CEDEX

Monsieur le directeur,

Un article de la Nouvelle République, publié le 06 juin dernier précise que le vendredi 4 juin 2016, un contrôle routier d'ampleur s'est déroulé en vue de dépister l'alcoolémie à Saint-Maixent-l'Ecole.

Extrait de l'article : « Pour compléter ce dispositif exceptionnel, [...], un équipage ambulant du service départemental d'incendie et de secours SDIS, dont le médecin des pompiers afin de réaliser des prises de sang sur le champ »

Si les éléments relatés par cet article sont exacts, les moyens de secours du SDIS ont été utilisés pour réaliser des missions de police de la route. Ce qui n'est pas dans les compétences des sapeurs-pompiers, pas plus que celles dévolues au S.S.S.M.*.

La CGT des SDIS de France tient à exprimer son profond désaccord sur ce type de dérives, dans l'utilisation des moyens publics de secours.

Pour le Collectif des SDIS
Sébastien Delavoux

* S.S.S.M. : Service de Secours et de Santé Médical

Copie à M. le Préfet PREVOST, Directeur Général de la Sécurité Civile.
Copie à Monsieur le Préfet des Deux Sèvres

Collectif CGT des SDIS Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex
Contact : Internet : WWW.CGTdesSDIS.com **Mail :** Bureau.national@CGTdesSDIS.com **Fax** 01 48 51 98 20